

# COMMUNE DE FESTUBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

### Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 05 mai 2026 de Monsieur HENAULT demeurant 11 Résidence de la Place à FESTUBERT sollicitant l'autorisation de poser une benne au niveau du parking face à son habitation sur le domaine public,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

#### A R R E T E

Article 1 : Monsieur HENAULT Éric est autorisé à installer une benne à compter du 4 juin 2026 au 6 juin 2026 face au numéro 11 Résidence de la Place.

Article 2 : L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE et chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 06 mai 2026  
Le Maire,  
LOISEAU Gérard,



Acte certifié exécutoire, publié,  
le 06 mai 2026  
Le Maire  
LOISEAU Gérard,

